



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 7 mars 2013
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 18/2013 concernant le

Préavis d'investissement (part I) N° 18/2013
Concernant les parcelles n° 23 et 90 dites de l'Ancienne gare
Organisation d'un concours d'architecture selon une procédure ouverte pour
un(des) bâtiment(s) d'habitation avec rez commercial

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission ad hoc ainsi que celui de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 18/2013 par

29 OUI - 0 NON - 2 ABSTENTIONS

soit :

1. d'adopter le préavis d'investissement (part I) N° 18/2013, tel que présenté ;
2. autoriser la Municipalité à organiser un concours d'architectes selon une procédure ouverte pour un(des) bâtiment(s) d'habitation avec rez commercial sur les parcelles 23 et 90 du cadastre de la commune de Crassier ;
3. d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 162'000.- ;
4. d'amortir ce montant par le compte N° 3507.330.3.

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 7 mars 2013.

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Sabrina Aeberli